

Nombre de membres du Bureau :  
- en exercice : 21  
- membres présents : 11  
- suffrages exprimés : 11  
- pour : 11

## DÉLIBÉRATION n° B2025/194

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Philippe SOLAZ a été désigné secrétaire de séance.

**Présents** : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Joëlle ABADIE, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Ludovic PONTICO, Régine SARRAT, Maurice LOUDET, Laurent LAGES, Jean-Bernard COLOMOS et Martine LABAT.

**Absents excusés** : Alain PIASER, Catherine CORREGE, Valérie DUPLAN, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Serge SOHIER, Albert BEGUE, Christiane ROTGE Francis ESCUDE et Didier FAVARO.

### Objet : Devis travaux peinture Moulin des Baronnies

Un bilan de fonctionnement 2025 a été fait sur le site du Moulin des Baronnies, pour évaluer ce qui a fonctionné et ce qui peut être amélioré.

Afin d'avoir une vision globale des enjeux de développement du site, l'ADAC 65, le CAUE 65 et HPTE ont été sollicités. Quatre priorités ont été dégagées :

- la première porte sur le gîte qui appartient et qui est géré par la communauté de communes et qui a une capacité de 21 personnes (en effectif public). C'est un gîte qui est régulièrement loué pour des anniversaires, mariages, par des pèlerins de Saint-Jacques ou par des touristes. Ce gîte est issu d'un aménagement de Moulin entrepris en 1977 et est resté depuis dans une configuration qui a peu évolué sur la partie couchage. Des contraintes d'accessibilité et de sécurité ont été identifiées par la commission de sécurité et des travaux de requalification sont nécessaires pour adapter le gîte aux exigences d'accueil. L'aide de l'ADAC a été sollicitée pour définir un programme de requalification et de mise aux normes avec une approche chiffrée.
- la deuxième priorité porte sur les espaces extérieurs (en particulier l'aire naturelle de camping) : le passage de la commission de sécurité en 2023 avait mis en évidence la nécessité de revoir la gestion globale de la sécurité du site, compte tenu des aléas naturels prévisibles (en particulier le risque inondation). Un avis défavorable à l'exploitation du camping avait été rendu et un travail a été entrepris pour lever les prescriptions de sécurité. Si ces prescriptions ont été levées, une réflexion est nécessaire pour mieux qualifier cette aire naturelle, l'organiser dans l'espace avec des prestations adaptées, proposer des prestations attractives (en lien avec la dimension du site) tout en tenant compte des contraintes de sécurité propres à ce site. Sur ce sujet, l'aide de l'ADAC a été sollicitée.
- la troisième priorité porte sur les installations sportives. Les installations sportives actuelles ne sont pas configurées pour permettre à l'ESB d'organiser sur place des réceptions d'avant match ou d'après match. Des installations partagées sont donc utilisées pour répondre à ces besoins : la salle de la vitrine située au Moulin des Baronnies est mise à disposition de l'ESB pour les réceptions d'après-match ou diverses réceptions, un espace est mis à disposition près de l'aire naturelle de camping pour que l'ESB puisse y implanter un chapiteau. Même si cela a toujours fonctionné ainsi, d'autres solutions pourraient être imaginées au meilleur bénéfice de tous les utilisateurs. L'ADAC a été sollicitée pour proposer des scénarios.

- La quatrième priorité est celle du positionnement touristique du Moulin des Baronnies. Même si ce site présente de nombreuses potentialités (plein air, nature, calme, vélo, randonnées, animations locales, ateliers....), il reste peu identifié en-dehors des habitants des Baronnies et son offre touristique avec les cibles recherchées reste à affiner. Une expertise extérieure qui évalue les potentialités touristiques, les facteurs de complémentarité et de concurrence, le positionnement stratégique et l'organisation humaine appropriée a été envisagée. L'idée serait d'aboutir à une stratégie touristique propre au Moulin des Baronnies, qui puisse aboutir sur un plan d'actions déclinable sur plusieurs années. Au-delà, cette analyse extérieure par HPTE pourrait servir à mieux positionner le site du Moulin des Baronnies dans une vision Intercommunale à moyen long-terme.

Dans l'attente des premiers rendus de l'étude, il est proposé de faire intervenir les services techniques pour effectuer des travaux de peinture sur le gîte. Un devis d'un montant de 1 586,65 € TTC est proposé pour la fourniture de peinture par la société Tollens.

#### LE BUREAU

**Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,**

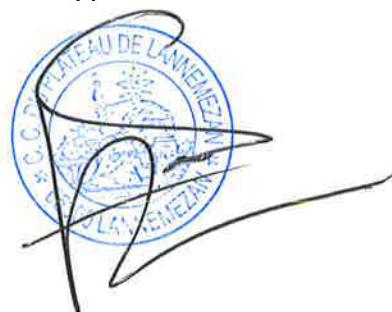
#### DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président à signer le devis de 1 586,65 € pour l'achat de pots de peinture de marque Tollens, afin de réaliser des travaux de peinture sur le gîte.

Le Président  
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance  
Philippe SOLAZ



Publiée le 18 DEC. 2025

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20251209-2025-194B-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2025  
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.